



# INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2025



## Qu'est-ce que l'index d'égalité professionnelle et comment le mesure-t-on ?

Conformément au décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un index d'égalité femmes hommes doit être calculé afin de permettre de visualiser les écarts de salaires pouvant exister entre les salariés femmes et hommes. Il s'agit d'une mesure prise, en vue de renforcer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel, en application du principe « à travail égal, salaire égal ».

Dans ce cadre, l'index mis en place par le gouvernement comprend 4 à 5 indicateurs (en fonction des effectifs de l'entreprise) dont le barème est établi sur un total de 100 points. Il donne lieu à des plans d'actions pour atteindre l'objectif minimal de 75 points sur 100. Il doit être publié annuellement par les entreprises.



## Les résultats Mutuelles du Soleil Livre II, Livre III et MDS COURTAGE

L'Unité Économique et Sociale (UES) **Mutuelles du Soleil Livre II** et **MDS COURTAGE** obtient, pour l'année de référence 2025, un score de **97 sur 100**, avec la note maximale pour trois des quatre indicateurs clés.

Deux des indicateurs permettant d'établir l'index Egalité Femmes-Hommes de Mutuelles du Soleil Livre III sont incalculables pour l'année de référence 2025. Cependant, notre engagement sur le sujet ne faiblit pas et notre mobilisation pour l'égalité des chances est toujours au coeur des actions menées.

### Livre II & MDS Courtage

|                                                                                       | Points obtenus |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1 - Écart de rémunérations                                                            | 37/40          |
| 2 - Écart d'augmentations individuelles                                               | 35/35          |
| 3 - Écart de promotions                                                               |                |
| 4 - % de salariées augmentés au retour de maternité                                   | 15/15          |
| 5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 10/10          |

### Livre III

|                                                                                       | Points obtenus |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1 - Écart de rémunérations                                                            | Incalculable   |
| 2 - Écart d'augmentations individuelles                                               | 35/35          |
| 3 - Écart de promotions                                                               |                |
| 4 - % de salariées augmentés au retour de maternité                                   | Incalculable   |
| 5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 5/10           |

Notre ambition étant de poursuivre nos efforts, pour l'indicateur 5, Mutuelles du Soleil Livre III se fixe pour objectif d'obtenir dans la mesure du possible compte tenu de son secteur d'activité, 5 points de plus pour atteindre la note maximale de 10 en 2026.